



avenir
santé 

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

www.avenir-sante.com



Sensibilisation des BDE – Université de
Dijon



Is sont les
éléments
importants pour
que les étudiants
passent une bonne
soirée?



**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



els sont les
éléments pour que
les organisateurs
passent une bonne
soirée ?



**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



Lors d'une fête,
quels sont les
risques ?



**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Prévention : mais
qu'est ce que c'est
que ce mot ?

avenir
santé

*S'engage pour la
Santé des jeunes*





Prévention en
soirée, qu'en
pensez-vous ?

avenir
santé

*S'engage pour la
Santé des jeunes*





Les étapes nécessaires à l'organisation d'un événement festif

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



Quelle est la
responsabilité des
organisateur? :

avenir
santé 

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Les déclarations que VOUS devez faire :

- ➔ **Droits d'auteurs** : déclaration auprès de la SACD (théâtre), l'ADAGP (arts plastiques) et la SACEM (musique) – au moins 15 jours avant
- ➔ **Déclaration en Préfecture** s'il s'agit d'une soirée publique payante qui rassemble plus de 1500 personnes
- ➔ **Déclaration et demande d'autorisation de Débit de Boisson Temporaire** – limité à 5 autorisations par an - au moins 15 jours avant, auprès de la Mairie du lieu de la soirée, boissons du 1^{er} et 3^{ème} groupes (vin, bière)

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



Soirée publique/soirée privée : quelles différences ?

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



Soirée privée

Événement à caractère **non lucratif**, ciblant un **public sélectionné** (adhérents par ex.), **invité à l'avance (avec contrôle strict des invitations)**

*Elle peut être **gratuite** (un anniversaire, un mariage, la fiesta chez vous pour une personne physique, ou une fête réunissant les salariés pour une entreprise) ou **payante**.*

Dans un lieu d'une capacité inférieur à 250 personnes

- ➔ Ne doit y avoir aucune campagne publicitaire ou promotionnelle
- ➔ Pas de demande de débit de boisson à réaliser

Dans un lieu d'une capacité supérieur à 250 personnes

- ➔ Vous devez déclarer votre soirée en Préfecture (décret du 3 mai 2002)
- ➔ Pas de demande de débit de boisson à réaliser

- ➔ La vente d'alcool ne doit se limiter qu'au groupe 3
- ➔ Pour un « bar associatif » : ne doivent consommer que les membres de l'association

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Soirée publique gratuite

Assimilé à un **spectacle** (décret du 19 Décembre 1953) à **caractère lucratif**. L'accès est public et sans sélection.

Exemple : « une free party » ou la kermesse de l'école...

Obligations :

Loi du 21 janvier 1995 et son décret d'application du 31 mai 1997 + décret du 3 mai 2002

- **Demande de débit de boisson à réaliser si vente d'alcool**
- **Demande d'autorisation d'occupation du domaine public auprès de la Mairie**
- **Déclaration de la soirée en Préfecture**

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Soirée publique payante

Spectacles publiques à **caractère lucratif**. L'accès se fait sur pré locations et/ou droits d'entrées.

Exemple : Les concerts et spectacles, mais aussi vos soirées étudiantes

Dans un lieu d'une capacité inférieur à 1500 personnes

- ➔ Pas de déclaration en Préfecture
- ➔ Demande de débit de boisson temporaire à la Mairie du lieu de la soirée

Dans un lieu d'une capacité supérieur à 1500 personnes

- ➔ Vous devez déclarer votre soirée en Préfecture
- ➔ La Préfecture impose aux organisateurs toute mesure nécessaire au bon déroulement du rassemblement, notamment la mise en place d'un « service d'ordre ou d'un dispositif sanitaire »
- ➔ La Préfecture peut interdire le rassemblement projeté si celui-ci est de nature à « troubler gravement l'ordre public ».
- ➔ Demande de débit de boisson temporaire à la Mairie



Les vraies soirées privées sont rares : elles peuvent être requalifiées par un juge en soirée publique

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



La Responsabilité Civile Organisateur (RCO) : Kesako?

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



L'assurance de responsabilité organisateur est **souscrite par l'organisateur...** pour couvrir les **dommages causés aux tiers** (le tiers, c'est l'autre).

= Cette assurance n'indemnise jamais l'organisateur pour ses biens. **Elle couvre uniquement les dommages corporels, matériels ou immatériels (= financiers) causés aux tiers** si la responsabilité en tant qu'organisateur est engagée.

➤ **Elle est obligatoire pour toute organisation d'événement par une association.**

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Alcool : réglementation

→ Interdiction totale de l'offre ou de la vente d'alcool aux mineurs (Art. L 3342-1 du CSP).

→ **Un affichage de l'interdiction est obligatoire**

Depuis 2016, « le vendeur est obligé de demander la présentation d'une preuve de la majorité avant la vente de boissons alcooliques »

→ Interdiction de servir de l'alcool à des personnes manifestement ivres

→ Interdiction des opérations de publicité et parrainage par des alcooliers

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

→ Les Happy-Hours

→ Si des réductions sont faites sur les alcools, des réductions doivent se faire dans des conditions équivalentes sur les softs.

→ La communication sur les réductions doit se faire dans des conditions équivalentes sur les alcools et sur les softs

« La loi impose au débitant de boissons de pratiquer des opérations promotionnelles équivalentes pour les boissons alcooliques et les softs. »

« La promotion d'une seule boisson pendant une période restreinte suffit à constituer une opération d'HH et implique des réductions sur les autres boissons softs. »

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

→ Les mesures encadrant la publicité

→ Règlementée dans les débits de boissons

- Affiches, enseignes et objets à l'intérieur ; publicité informative et objective ; interdit de remettre un objet publicitaire à un mineur ; l'affichage dans les lieux de vente se limite à 0,35 m² par affiche ; la publicité doit être en concordance avec la licence

→ Règlementée sur les supports numériques

- Présence de mentions légales, visibles directement « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé » ; communication neutre et objective sur le produit (pas de publicité associant alcool et convivialité, festivité, sensualité, sexualité. → On ne représente pas le consommateur) ; interdiction à l'incitation à la consommation excessive d'alcool ; communication équivalente sur les alcools et sur les softs ; la publicité ne doit pas être intrusive

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

1 octobre, 19:05 - 🌐

Planning de la semaine du 2 au 8 octobre 2017 !

Les Happy Hours toute la soirée sont dispos le lundi, mardi et jeudi ! 😎
Prix réduits sur les cocktails (5€ avec alcool et 4€ sans alcool), et pinte de blonde (Licorne) à 4€ !

Cette semaine, beaucoup de soirées au top !

- soirée méditations philosophiques, sur le thème de la / des réalité(s) 😊
- barathon géant #2 😎
- soirée Poliakov Tour 2017, avec démos flair et dégustation POLIAKOV, et plein de cadeaux ! 🐰
- soirée Beyond the Void, en présence de l'équipe du jeu et de Trinity Gaming ! 😍
- après-midi Loups-Garous version Harry Potter ⚡

Et donc, au menu de la semaine: Tekken 7, Mario Kart 8 Deluxe, Hearthstone, Super Smash Bros 4, Fifa 18 et Beer Pong 2v2 (5€ la partie par joueur).

😍 Partage et tag tous tes potes ! 😎 😍

Nous vous rappelons que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. Tous les cocktails/shots sont proposés en sans alcool également.

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

On vous propose :

- Tarifs réduits sur les bars
- Shooter offert
- Machine à shooters qui tournera tout le long de la soirée
- Beer-Pong
- Entrée incluse et sans file d'attente pour l'Ayers Boat

Choisissez votre soir et venez vous ambiancer avec nous !

La réservation est à 12€ et est à prendre exclusivement au local du BDE
entre les amphis A et B.

Pour vous désaltérer comme il se doit on a tout prévu :

DANS LES BARS :

Pinte = 4€

Cocktails alcools forts = 4,50€

Pinte = 4€

Bouteille de rosé = 15€

PROGRAMME DE LA SOIREE :

avenir
santé

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



ytclemence • [S'abonner](#)
Paris, France

ytclemence spicy night 🍷🍷
#StayUndefined #CubanistoNights

Afficher les 5 commentaires

clellia01 Le filtre comme sa tu le
trouve ou sto ?

floriancrenel 😊

berenicetrtr d'ou viens ton bas ?

itsmevenytb tres bel effet de photo
clemence 🍷



8 242 J'aime

5 MAI

Ajouter un commentaire...



Milieu de week-end, ce n'est pas le moment de reposer son foie 🍷🍷🍷



avenir
santé

S'engage pour la
Santé des jeunes

➔ **Ivresse publique et manifeste**

la responsabilité de l'organisateur peut être engagée si l'enquête révèle que celui-ci a fait boire la personne jusqu'à l'ivresse.

« Une personne trouvée en état d'ivresse dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics, est, par mesure de police, conduite à ses frais au poste le plus voisin ou dans une chambre de sûreté, pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison. »

« Le fait de se trouver en état d'ivresse manifeste dans les lieux mentionnés à l'article L. 3341-1 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe. »

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Tabac : réglementation

→ **Interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif**

Interdiction de fumer : débits permanents de boissons à consommer sur place, casinos, cercles de jeu, débits de tabac, discothèques, hôtels et restaurants. Sanction sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs. Est puni le fait de :

1° Ne pas mettre en place la signalisation ;

2° Mettre à la disposition de fumeurs un emplacement non conforme ;

3° Favoriser, sciemment, par quelque moyen que ce soit, la violation de cette interdiction.

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*



**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

<https://youtu.be/3ntl-2HAIco>

Vous connaissez ?



**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Proto : réglementation

→ **C'est une drogue**

Pour le moment pas de législation particulière : le protoxyde d'azote est un gaz stocké dans des cartouches. Détourné de son usage (médecine ou cuisine) il est transféré dans des ballons de baudruche pour être inhalé.

Effets recherchés : euphorie, rires incontrôlables, modifications visuelles et auditives

Effets indésirables : nausées, vomissements, céphalées, diarrhées, vertiges, désorientation, asphyxie voire mort, gelures des lèvres, bouche, cordes vocales


Réduire les risques : consommation assise, espacer les prises, respirer de l'air entre les prises, ne pas prendre le volant

Proto : réglementation

COMPRENDRE


Le protoxyde d'azote est un gaz incolore, sans odeur, utilisé pour obtenir la chantilly ou des bombonnes utilisées en médecine et dans l'industrie. Délicieux de son usage, il est interdit dans certaines ballons de baudouin afin d'être légal. **En France, il n'y a pas de législation spécifique concernant la vente du protoxyde d'azote.**

LES EFFETS RECHERCHÉS



L'inhalation du protoxyde d'azote entraîne une euphorie comparable à l'ivresse, des maux d'estomac, et de distorsions (modifications) visuelles et auditives.


LES EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES



Aggravés, vomissements, maux de tête, nausées, diarrhées, douleurs, légers battements cardiaques 30 minutes suivant la prise, vertiges, écoulements, confusion, désorientation, difficultés à parler et à coordonner ses mouvements, faiblesse musculaire, perte de conscience provoquant des chutes et donc des traumatismes, confusion et mort. Inhalation semblable pour certains des ballons en gelée des lèvres, bouche et autres parties du corps (l'azote est donc irritant).


LES RISQUES LIÉS ...

À L'ÉTAT DE SANTÉ



Les personnes souffrant de maladies cardiaques, respiratoires, d'épilepsie ou ayant un traitement médicamenteux à action sur le système nerveux central (antidépresseurs, antidépresseurs, sédatifs) peuvent connaître plus d'effets des convulsions et des troubles respiratoires ou cardiaques jusqu'à l'oxygène et la mort.


AUX MÉLANGES



Mélanger une substance avec une autre augmente les risques de décès ou de blessures graves.

- Associé aux dépressifs (alcools, léthargie, GHB...) : augmentation du risque d'accident avec chute, de coma, de crise convulsives et d'arrêt cardiaque.
- Associé aux stimulants (cocaïne, speed...) : augmentation du risque de surdosage car ils renforcent les effets du proto.
- Associé aux hallucinogènes (marijuana, LSD, chanterelles...) : augmentation du risque de décès.

À UN USAGE RÉGULIER




Boire de l'alcool, fumer de la cigarette, prendre des médicaments psychotropes, troubles de l'humeur, troubles psychiatriques, hallucinations visuelles, troubles du système circulatoire et respiratoire, baisse de la tension artérielle, accident psychologique.


Un usage important et régulier peut affecter le muscle cardiaque provoquant des troubles cardiaques.

RÉDUIRE LES RISQUES


Pour réduire les risques de décès, ne pas continuer avec la mauvaise solution. Il est toujours préférable de s'abstenir. Répéter le comportement quand on se sent fatigué, alcoolisé ou sous l'effet de l'oxygène. Il est également préférable de consommer avec des gens de confiance, dans un endroit sûr. C'est également possible pour les produits. L'important le premier est d'éviter les produits.




Consommer peu de produits.




Répéter les prises.




Éviter de fumer les produits.




Se protéger les mains lors de l'inhalation ou que de la cartouche dans le ballon.




Ne pas prendre de substances, ne prendre d'alcool.



Ne pas mélanger le gaz avec d'autres produits, ne pas mélanger avec d'autres produits.



Ne pas utiliser des produits de mauvaise qualité, ne pas utiliser de produits de mauvaise qualité.



Éviter les cartouches de mauvaise qualité (mauvais, mauvais, mauvais).

**avenir
santé**

S'engage pour la
Santé des jeunes

28

Volumes sonores : réglementation

Un **nouveau décret** (n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés) rentre en application au plus tard **le 1^{er} Octobre 2018** :

>> Co responsabilité : l'exploitant du lieu, le producteur et le diffuseur sont co-responsables

Lieux concernés :

Les lieux ouverts au public ou recevant du public (+ de 300 personnes), clos ou ouverts, accueillant des activités impliquant la diffusion de sons amplifié de manière habituelle.
(>> Les festivals sont désormais concernés)

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

>> Abaissement du niveau sonore :

- La limitation passe de 105 dB(A) à **102dB(A)** sur 15mn
- Le niveau des basses fréquences est désormais limité : **118 dB(C)** sur 15 mn
- La limitation des niveaux sonores **s'étend aux concerts en plein air**
- L'ensemble de ces niveaux sonores sont à respecter en tout endroit accessible au public.

>> Mise à disposition, de manière gratuite, de protections auditives

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Contacts utiles

Certaines des structures présentes en Côte-d'Or qui peuvent vous conseiller :

ANPAA 21

Association Avenir Santé

IREPS

SEDAP

Association Prévention Routière

Cf : www.montetasoiree.com

**avenir
santé**

*S'engage pour la
Santé des jeunes*

Contacts de l'association

Priscille THOMMES, coordinatrice prévention
priscille@avenir-sante.com

03.79.36.37.93 ou 06.25.29.48.79

Site Internet Monte Ta Soirée
www.montetasoiree.com



avenir
santé

*S'engage pour la
Santé des jeunes*